

MAIRIE D'ARBOUSSOLS

Compte-rendu du Conseil municipal du 5 avril 2024

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal du 5 avril 2024 à 19h00

Présents à la séance : Fernand CABEZA, Bernard ALBERT, Jean CARMIER, Chrystelle COMBES, Galdric MONTANOLA, Annick HANOSSET, Stéphane ROBERT, Sandra GENESTE,

Absent ayant donné procuration :

Léo ETIENNE était représenté par Stéphane ROBERT.

Absent : Olivier ROUCHE

Secrétaire de séance : Bernard ALBERT

Christophe DELSENY, secrétaire de Mairie assiste à la réunion.

A – Approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 29 janvier 2024

Approuvé à l'unanimité.

B- Vote du Compte de Gestion 2023 du Service de Gestion Comptable de PRADES.

Le tableau du Compte de Gestion 2023 correspond aux dépenses et recettes constatées par la Trésorerie de Prades de la commune d'Arboussols au 31/12/2023.

Voir tableau en annexe.

Approuvé à l'unanimité

C-Vote du Compte Administratif 2023 de la Commune d'Arboussols.

Le tableau du Compte Administratif 2023 correspond aux dépenses et recettes constatées par la commune d'Arboussols au 31/12/2023.

Voir tableau en annexe

Approuvé à l'unanimité.

D - Vote de la délibération concernant l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023.

Voir délibération en annexe.

Approuvé à l'unanimité.

E-Vote du Budget primitif 2024

Voir tableau en annexe.

Approuvé à l'unanimité.

F- Vote pour l'octroi de subvention aux associations pour l'année 2024.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions pour l'année de 2024 afin de réaliser leurs projets :

Association Images et Nature :	400 €
Association Layette en Pays Catalan :	400 €
Association l'arbre qui chante :	200 €
Association Triathlon Conflent-Canigo :	800 €
Fondation du Prieuré de Marcevol :	800 €
Association dels orris i camins del Roc Redoun :	700 €
Fest'Arboussols :	3 300 €

Approuvé à l'unanimité.

G – Vote des taux des impôts locaux pour l'année 2024.

Les taxes sur le Foncier Bâti (TFB), les taxes sur le Foncier Non-Bâti (TFNB) ainsi que la Taxe d'Habitation (TH) sont soumises chaque année au vote du Conseil municipal.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il y a lieu d'augmenter de 0,5 pt les taxes citées ci-dessus.

Approbation des nouveaux taux pour l'année 2024 :

Taxe Foncière Bâti : 40,64 %

Taxe Foncière Non-Bâti : 40,02 %

Taxe d'Habitation : 16,10 %

Approuvé à l'unanimité.

H – Vote pour la modification des tableaux des effectifs.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal l'augmentation de 2h/35^{ème} hebdomadaire pour l'Agent technique territorial de la commune.

De ce fait son temps de travail hebdomadaire passe de 28h/35^{ème} à 30h/35^{ème}.

Approuvé à l'unanimité

I – Vote de la Convention pour le contrôle des appareils de Défense Incendie de la commune.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la commune est responsable en matière de protection contre l'incendie. La collectivité demande au prestataire du réseau d'eau potable, d'assurer l'entretien des appareils de lutte contre l'incendie situés sur son réseau de distribution d'eau potable à raison d'une fois par an. Cette prestation sera réalisée par la société SAUR.

Approuvé à l'unanimité.

II – PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 162 589,98	G	227 416,78
	Section d'investissement	B 124 078,44	H	116 304,78
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I	44 700,25 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 21 839,22 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=	=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 308 507,64	= G + H + I + J	388 421,81
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L	9 015,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 0,00	= K + L	9 015,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 162 589,98	= G + I + K	272 117,03
	Section d'investissement	= B + D + F 145 917,66	= H + J + L	125 319,78
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 308 507,64	= G + H + I + J + K + L	397 436,81

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

COMMUNE D'ARBOUSSOLS - COMMUNE D'ARBOUSSOLS - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	264 376,00	284 973,88
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	9 015,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 29 612,88	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	293 988,88	293 988,88
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	313 224,00	224 294,83
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 88 929,17
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	313 224,00	313 224,00
		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL DU BUDGET (4)	607 212,88	607 212,88

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapîtres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
125	Achat terrain CAMPASSOS A 619		0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00
126	Aménagement église Arboussols		0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00
127	Aménagement tennis		0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00
128	Vidéoprotection village		0,00	0,00	5 003,00	5 003,00	0,00	5 003,00
129	Extension réseau Enedis Marcevol		0,00	0,00	4 815,00	4 815,00	0,00	4 815,00
130	Extension réseau Enedis parking		0,00	0,00	1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00
132	travaux terrain multisports		0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
133	Aménagement maison communale		0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
134	Aménagement chapelle Ste Eulalie		0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00
TOTAL			0,00	0,00	54 418,00	54 418,00	0,00	54 418,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

80100 - COMMUNE D ARBOUSSOLS -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-21 839,22		-7 773,66		-29 612,88
Fonctionnement	84 154,71	39 454,46	64 826,80		109 527,05
TOTAL I	62 315,49	39 454,46	57 053,14		79 914,17
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	62 315,49	39 454,46	57 053,14		79 914,17

Compte Gestion
2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	220 604,29	260 493,25	481 097,54
Titres de recette émis (b)	116 304,78	227 456,78	343 761,56
Réductions de titres (c)		40,00	40,00
Recettes nettes (d = b - c)	116 304,78	227 416,78	343 721,56
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	220 604,29	260 493,25	481 097,54
Mandats émis (f)	124 078,44	162 968,28	287 046,72
Annulations de mandats (g)		378,30	378,30
Dépenses nettes (h = f - g)	124 078,44	162 589,98	286 668,42
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	7 773,66	64 826,80	57 053,14
(h - d) Déficit			

Compte Gestion 2023

DELIBERATION DU 5 AVRIL 2024

Concernant l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023

Le conseil municipal d'ARBOUSSOLS réuni sous la présidence de Monsieur Fernand CABEZA, Maire D'ARBOUSSOLS.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 21 839,22 €		- 7 773,66 €	R : 9 015,00 €	9 015,00 €	20 597,88 €
FONCT	84 154,71 €	39 454,46 €	64 826,80 €	D :		109 527,05 €
					Le 001 étant de - 29 612,88 €	

Considérant que seul le résultat e la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	109 527,05 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	20 597,88 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	88 929,17 €
Total affecté au c/1068 :	20 597,88 €
DEFICIT GLOBEL CUMULE AU Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Fait à Arboussols,
Le 5 avril 2024

délibéré par le conseil municipal
Le 5 avril 2024

Le Maire
F. CABEZA



REÇU LE 08 AVR. 2024
SOUS-PREFECTURE DE PRADES

Nombre de membres en exercice :

Présents :
Suffrages exprimés :
Abs :
Pour :
Contre :

10
8
9
0
9
0

Date de la convocation : 02/04/2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le : 8 avril 2024
Et de la publication le : 8 avril 2024